

TERMES et CONDITIONS du programme de CARTE-PRIVILEGE SHERBROOKE HARLEY-DAVIDSON®

Le Programme

Sherbrooke Harley-Davidson offre un programme de carte-privilège à sa clientèle !

La carte-Privilège SHERBROOKE Harley-Davidson n'est pas une carte de crédit. La carte-privilège est un programme de fidélisation qui permet aux adhérents du programme d'obtenir des points pour chaque dollar dépensé chez Sherbrooke Harley-Davidson sur présentation de la carte-privilège. Ces points pourront ensuite être échangés contre des pièces, accessoires, vêtements ou toute autre marchandise offerte par Sherbrooke Harley-Davidson, ou contre toute autre récompense inhérente à la carte-privilège.

Adhésion et participation au programme

Il n'y a aucun frais relié à la participation au programme. Pour adhérer au programme, il suffit de vous présenter dans le lieu d'affaires de Sherbrooke Harley-Davidson et de demander la carte-privilège.

L'adhésion au programme de carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson est individuelle et n'est pas transférable à une personne autre que le détenteur. Aucune personne autre que le détenteur ne peut accumuler ou échanger des points. Les sociétés, entreprises ou commerces ne sont pas éligibles au programme de récompenses privilégiées Sherbrooke Harley-Davidson, à moins d'une autorisation spéciale d'un des dirigeants de Sherbrooke Harley-Davidson, et ce, à sa seule discrétion.

L'adhésion au programme est régie par les termes et conditions du présent document, l'utilisation de la carte constitue l'acceptation des conditions du programme ainsi que tous les changements qui peuvent y être apportés, sans préavis. L'utilisation de la carte signifie aussi votre consentement à ce que Sherbrooke Harley-Davidson utilise vos renseignements personnels afin de peaufiner le programme et de créer des offres privilégiées en fonction de ses membres.

Accumulation des points

Les membres détenteurs de la carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson peuvent obtenir des points pour chaque dollar d'achat (avant taxes) en magasin, peu importe le mode de paiement en présentant leur carte au moment de l'achat (pour tout achat d'une valeur minimale de 10.00\$)

Les points sont accumulés sur chaque dollar d'achat de marchandise admissible chez Sherbrooke Harley-Davidson. Ces points ne sont pas cumulables dans les situations suivantes :

- N'est pas applicable lors de l'achat d'une motocyclette ;
- Ne peut être jumelé avec aucune autre promotion, escompte ou cadeau ;
- N'est pas applicable sur la marchandise ayant été modifiée par un sous traitant ;
- N'est pas applicable sur la marchandise payée avec les points accumulés ;
- N'est pas applicable sur les ventes de service et de main d'œuvre, sur les réparations faites sous garantie ou payées par une compagnie d'assurance.

Les points cumulés sur les achats initiaux seront l'équivalent de **10%** de l'achat effectué, Le solde des points vous sera communiqué via l'émission d'un coupon par courriel. Ce dernier vous sera émis avant le 10ième jour de chaque mois.

Les points obtenus lors de l'achat de marchandise qui est ensuite retournée ou échangée seront soustraits de votre compte. Aucun point n'est accordé lors de l'achat de carte-cadeau, par

contre, l'utilisateur de la carte-cadeau pourra cumuler des points sur ses achats, si ceux-ci sont admissibles.

Les points seront portés au compte dans les 24 heures suivant la transaction. S'il y a une divergence de soldes, le solde à nos dossiers sera considéré exact. Tout écart doit être signalé à la direction de Sherbrooke Harley-Davidson au cours des 60 jours suivant la transaction controversée.

Échange des Points

Les points accumulés dans la banque de points peuvent être échangés contre tout achat effectué chez Sherbrooke Harley-Davidson : pièces, accessoires, vêtements, carte-cadeau ainsi que sur le service d'entretien. Pour ce faire vous devez présenter le coupon vous ayant été envoyé via courriel par Sherbrooke Harley-Davidson, et ce dans les 120 jours suivant l'émission de ce coupon.

Lors de l'échange de points contre une valeur monétaire sur de la marchandise, le membre devra présenter sa carte-privilege ainsi qu'une pièce d'identité avec photo. Aucune personne autre que le détenteur de la carte ne peut utiliser les points cumulés par cette personne.

Les points ne peuvent être échangés contre de l'argent ou un crédit, ils ne peuvent pas être vendus, échangés ou achetés par une autre personne.

Sherbrooke Harley-Davidson se réserve le droit de fermer tout compte restant inactif pour une période de plus de 24 mois et d'annuler la carte du membre.

Cession des points

Les points accumulés avec la carte-privilege Sherbrooke Harley-Davidson ne peuvent être cédés (ni en partie, ni en totalité) à une autre personne. Une exception sera faite en cas de décès sur présentation du certificat de décès et de la carte du membre (dans lequel cas la carte du membre sera ensuite annulée).

Avantages et privilèges supplémentaires

En plus de l'accumulation de points sur tout achat qualifié, les membres de la carte-privilege Sherbrooke Harley-Davidson recevront des offres spéciales exclusives et seront notifiés des ventes et événements spéciaux avant les autres clients de Sherbrooke Harley-Davidson.

Carte perdue ou volée

Tout membre du programme carte-privilege Sherbrooke Harley-Davidson est responsable d'aviser immédiatement Sherbrooke Harley-Davidson en cas de perte ou de vol de la carte, dans lequel cas Sherbrooke Harley-Davidson émettra au détenteur une nouvelle carte reliée à un nouveau compte. Les points non échangés seront transférés au nouveau compte. Sherbrooke Harley-Davidson ne peut être tenu responsable des transactions ayant été effectuées au compte entre le temps où la carte a été perdue ou volée et le moment où Sherbrooke Harley-Davidson a été avisé.

Infraction au programme

Sherbrooke Harley-Davidson se réserve le droit de retirer l'usage de la carte-privilege et/ou de retirer les points accumulés à tout membre qui :

i) enfreignent les conditions énoncées dans le présent document ou toute autre règle du programme ;

ii) accumulent ou utilisent des points en ayant recours à une fraude, à un vol ou à tout autre moyen illégal. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le détenteur de la carte s'engage notamment à ne pas utiliser la carte ou les points accumulés de façon contraire aux conditions énoncées dans le présent document. Ces droits viennent s'ajouter à tout autre recours légal ou équitable dont Sherbrooke Harley-Davidson peut se prévaloir en vertu de la loi.

La carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson est la propriété de Sherbrooke Harley-Davidson et devra lui être retournée sur demande. Toute reproduction non autorisée de la carte entraînera la révocation de la participation au programme, la perte des points accumulés ainsi que les conséquences juridiques s'imposant.

Modification ou interruption du programme

Le programme de carte-privilège peut être modifié ou interrompu, en totalité ou en partie, à n'importe quel moment, à l'entière discrétion de Sherbrooke Harley-Davidson, et cela, sans préavis. Dans le cas éventuel de la cancellation du programme, les membres courants et les détenteurs de points auront un préavis de soixante (60) jours afin d'échanger leurs points. Ce préavis pourra être communiqué par envoi postal, affiché sur le lieu d'affaire de Sherbrooke Harley-Davidson et/ou sur son site Internet <http://www.sherbrookeharley.com/> .

Information générale

La participation au programme est un privilège et tout litige relatif aux conditions du programme sera réglé par un des dirigeants de Sherbrooke Harley-Davidson en toute équité et dans le meilleur intérêt des deux parties.

Sherbrooke Harley-Davidson, ses administrateurs, dirigeants, employés ou associés, ainsi que toutes ses sociétés affiliées ou éventuelles filiales, n'ont aucune responsabilité envers les membres du programme. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les parties mentionnés ne peuvent être tenus responsable en ce qui a trait à :

- i) tout aspect concernant la gestion du programme, y compris l'omission de porter des points au crédit des comptes de membres, le retard à le faire ou l'annulation de points déjà portés au crédit des comptes des membres;
- ii) l'utilisation non autorisée de votre carte;
- iii) la disponibilité continue du programme ou de l'interruption, la cessation ou la modification du programme ou des conditions, et de toutes les conséquences de cette interruption, cessation ou modification pour les membres, y compris la perte des points accumulés sur leurs comptes.

Les présentes conditions et modalités sont régies par les lois de la province de Québec et les lois du Canada applicables.

Acceptation des termes et conditions

En signant un formulaire d'adhésion au programme carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson ou en utilisant la carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson pour la première fois, le membre ou le membre potentiel :

- i) certifie qu'il est majeur dans sa province de résidence (ou qu'il a obtenu le consentement d'un parent ou d'un tuteur);
- ii) consent à ce que Sherbrooke Harley-Davidson recueille et utilise ses renseignements personnels, sauf dans la mesure où il nous a avisé du contraire;
- iii) accepte les conditions et modalités du programme carte-privilège Sherbrooke Harley-Davidson, telles que modifiées de temps à autre.

Confidentialité

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du programme privilège de carte-privilège ne seront utilisés que par Sherbrooke Harley-Davidson; ils ne seront ni vendus ni loués à d'autres entreprises ou organismes. Ces renseignements sont nécessaires à l'administration du programme et permettent à Sherbrooke Harley-Davidson de gérer le compte des participants du programme et de mettre à jour les soldes de points obtenus par l'adhérent, de traiter les échanges de points et d'accorder les récompenses et privilèges au titulaire de la carte, de mieux cerner les besoins et préférences des adhérents et d'améliorer les services offerts aux clients de Sherbrooke Harley-Davidson. Les renseignements personnels sur les adhérents sont considérés comme un actif relié au programme de carte-privilège et advenant la vente ou la cession de titres de propriétés de Sherbrooke Harley-Davidson, ces renseignements seront transférés comme l'un des éléments d'actifs de Sherbrooke Harley-Davidson.

Les informations communiquées à Sherbrooke Harley-Davidson lors de l'adhésion peuvent également être utilisées pour communiquer avec les membres carte-privilège afin de les informer des événements à venir, offres spéciales ou promotions exclusives. Si vous ne désirez pas recevoir de communication de la part de Sherbrooke Harley-Davidson, veuillez en informer un commis au service à la clientèle en magasin. Les dossiers de Sherbrooke Harley-Davidson doivent comporter une adresse valide pour chaque membre carte-privilège afin que les renseignements relatifs au programme puissent être envoyés à la bonne adresse. En cas de changement d'adresse, le membre carte-privilège doit aviser Sherbrooke Harley-Davidson de ses nouvelles coordonnées. Sherbrooke Harley-Davidson ne peut être tenu responsable si le membre ne reçoit pas la communication envoyée ou si la dite communication est reçue à la dernière minute ou après l'événement annoncé.